



**Tenir sa comptabilité (BNC) :
Module 3 – Investissement et amortissement**

Réunion en ligne le 29 mars 2021 à 12h30

Durée 1h

Animatrice : Mme Françoise LEMALLE

Expert- comptable, commissaire aux comptes

Objectifs :

Savoir comment sont comptabilisés vos investissements.

Anticiper les montants déductibles de votre résultat : la notion d'amortissement

Plan indicatif :

La différence entre immobilisations et charges

La notion de dotations aux amortissements. Les modalités de calcul.

Cas pratique au travers d'un exemple.

La tenue du registre des immobilisations

ORGANISME DE GESTION AGREE DES PROFESSIONNELS INDEPENDANTS ET LIBERAUX

Siège social : 1 Avenue Quirinal – Bâtiment B – BP 12 – 40001 MONT DE MARSAN CEDEX – Tél. : 05 58 06 15 51 – mdm@ogapil.fr

Bureau secondaire : 33 Allée Galilée – 74700 SALLANCHES – Tél. : 04 50 47 92 98 – sallanches@ogapil.fr

Agrément du 1^{er} août 2017 – Direction Régionale des Finances Publiques de Bordeaux – OGA 103400 – Siret 343 651 162 00038 – APE 6920Z

www.ogapil.fr